



INTERVENTION ET ÉVACUATION SUR UNE ÉOLIENNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

EOLIENNE

TABLE DES MATIERES

CADRE GÉNÉRAL	1
CTA-CODIS TRAITEMENT DE L'ALERTE / ENGAGEMENT DES MOYENS	1
CTA-CODIS INFORMATIONS	2
COS / AIDE À LA DÉCISION	1
COS / LOGIGRAMME DECISIONNEL	1
RÉFÉRENCES	1
ANNEXES	1
CODES SINISTRES ET MOYENS ENGAGES	1
CONTACT / COORDONNEES	1
LOCALISATION / LES PARCS ESSONNIENS	1
LOCALISATION / PARC DE BOISSY-LA-RIVIÈRE	2
LOCALISATION / PARC DE PUSSAY	3
DESCRIPTION / L'ÉOLIENNE	1
DESCRIPTION / LA NACELLE	2
DESCRIPTION / LE POSTE DE LIVRAISON	3



INTERVENTION ET ÉVACUATION SUR UNE ÉOLIENNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

EOLIENNE

CADRE GÉNÉRAL

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) prévoit un déploiement de plusieurs parcs éoliens sur le bassin parisien. Le département de l'Essonne a accueilli les premières grandes éoliennes sur son territoire en 2012 à Pussay.

Six aérogénérateurs sont également mis en service en 2017 au sud du département près de Boissy-la Rivière.

Les dispositions de la présente fiche ont pour objectif de définir la doctrine opérationnelle du SDIS de l'Essonne face aux dangers lors d'une intervention à l'intérieur ou aux abords d'une éolienne, mais également au niveau du poste de livraison.

Localisation:

- Pied de Colonne
- Colonne montante
- Nacelle
- Pales
- Poste de livraison *

Sinistres:

- PPM / Personne blessée
- Feu/Fumée sur une éolienne
- Chute/Menace de chute de matériaux
- Accident ou risque électrique*

Notion de hauteur :

- Toute intervention à l'intérieur ou à l'extérieur d'une éolienne, nécessitant une ascension et/ou une évacuation à des hauteurs importantes, sera effectuée par le groupe opérationnel spécialisé GRIMP.

* Poste de livraison (PDL) / Risque électrique:

Le poste de livraison (PDL) correspond au local technique de redistribution du courant électrique produit par les éoliennes vers le réseau ENEDIS (ex ERDF).

En cas d'intervention dans ce type d'installation, mais également à l'intérieur d'une éolienne, se référer à la fiche opérationnelle « Electrique » pour la conduite à tenir face à ce risque.



INTERVENTION ET ÉVACUATION SUR UNE ÉOLIENNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

EOLIENNE

CTA-CODIS TRAITEMENT DE L'ALERTE / ENGAGEMENT DES MOYENS

Traitement de l'alerte

Lors de la prise d'alerte, l'opérateur doit rechercher les informations permettant l'identification du sinistre ainsi que la localisation exacte de l'éolienne concernée. Pour cela, il applique la procédure suivante :

- Identification du sinistre
 - Secours à personne
 - Incendie
 - Menace de chute de matériaux
- Localisation du sinistre
 - Aux abords de la colonne
 - Au pied de la colonne
 - Dans la colonne
 - Dans la nacelle
 - Au niveau des pales
- Localisation de l'éolienne
 - Commune
 - Route/Voie/Accès
 - Coordonnées GPS
 - Nom/Code /Plaque identification

Engagement des moyens

L'opérateur engage les moyens selon le code sinistre adapté conformément à l'**annexe 1**.
Il informe son chef de pôle pour validation du train de départ proposé.

- Sauvetage de personne sur parc éolien
- Feu éolienne
- Menace de chute sur parc éolien



INTERVENTION ET ÉVACUATION SUR UNE ÉOLIENNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

EOLIENNE

CTA-CODIS INFORMATIONS

Information des services à la prise d'appel

L'opérateur informe :

- Immédiatement son Chef de pôle
- La Gendarmerie de l'engagement des moyens du SDIS
- Le Maire, ou son représentant, de la commune concernée
- Le SAMU-CRRA15 en cas de secours à personne

Le Chef de pôle informe :

- Les Officiers superviseurs chefs de salle CTA/CODIS
- L'infirmier coordinateur SDIS en cas de secours d'urgence aux personnes

L'Officier superviseur chef de salle CTA/CODIS, informe :

- Le Colonel de permanence et/ou l'officier supérieur CODIS
- La chaîne de commandement
- L'exploitant et/ou le gestionnaire du parc (cf. **annexe 2**)
- Le SDIS 28, par le biais de leur CODIS, en cas d'intervention à Pussay

Information des autorités

L'Officier superviseur chef de salle CODIS applique les dispositions générales en vigueur conformément à la fiche opérationnelle « Autorités ».

SIRCO

L'Officier superviseur chef de salle CTA/CODIS crée et renseigne un événement SIRCO.
Il renseigne dans un premier temps un Point de Situation Préfecture (PSP).

Portail Orsec - SYNERGI

L'officier chef de salle CTA/CODIS propose l'ouverture d'un événement SYNERGI selon les règles définies par la zone de défense et repris dans la fiche opérationnelle « Autorités ».



INTERVENTION ET ÉVACUATION SUR UNE ÉOLIENNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

EOLIENNE

COS / AIDE À LA DÉCISION

Secours à personne :

- Au pied de la colonne : prise en charge classique
- En nacelle / pales / dans la colonne : Notion de hauteur, prise en charge de la victime par le groupe opérationnel spécialisé GRIMP
- Attendre la mise en sécurité de l'installation avant toute évacuation en milieu aérien

Risque d'incendie :

- Au pied de la colonne : procéder à l'extinction après avoir effectué la coupure d'urgence électrique à l'entrée de la colonne
- Dans la colonne : Analyse de la zone d'intervention. Pas d'engagement en fonction de la hauteur du sinistre. (risque de propagation à la nacelle)
- En nacelle : **ne pas accéder au sinistre**. Evaluer le risque. Procéder à la coupure d'urgence électrique située à l'entrée de la colonne. Mise en place d'un périmètre de sécurité de 250 mètres de diamètre minimum
- Assurer la protection incendie aux abords de l'éolienne, notamment en période estivale (récoltes sur pieds, chaumes...)

Risque de chute de matériaux :

- A l'intérieur de la colonne : établir un périmètre de sécurité aux abords de l'éolienne
- A l'extérieur (pales / nacelle) :
 - Si possible et après analyse, procéder à la coupure d'urgence au pied de la colonne
 - Mise en place d'un périmètre de sécurité
 - Zone d'exclusion 250 mètres de diamètre minimum (500 mètres si projection ou emballément)

Risque électrique :

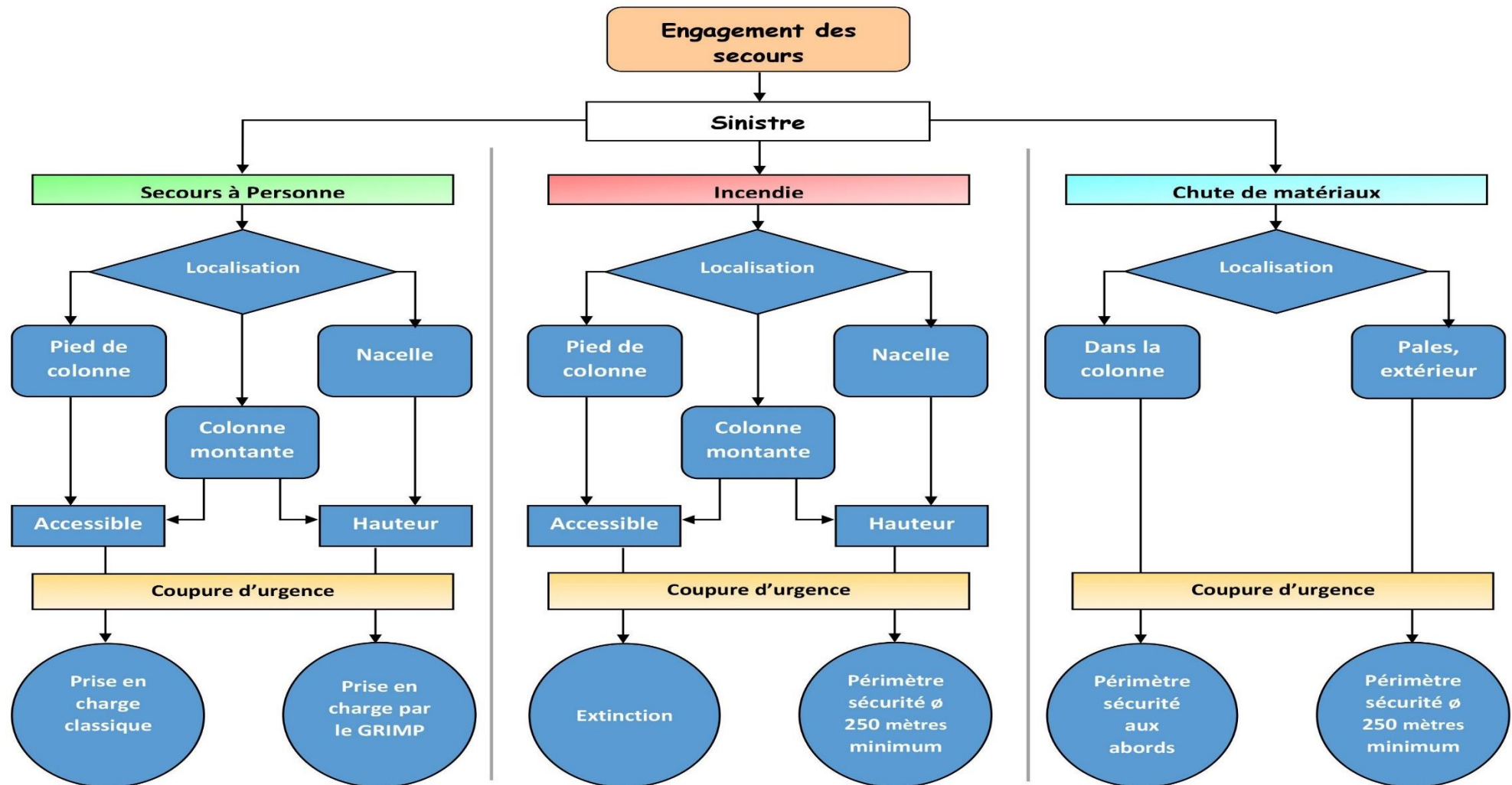
Voir FOps Electrique :

- Dans le Poste De Livraison
- Dans la nacelle
- Dans la colonne

Au cours de l'intervention

- Agir en concertation avec un technicien spécialisé si présent sur les lieux
- Progression des intervenants impérativement à l'aide du LSPCC et/ou d'un dispositif antichute
- Ne pas effectuer d'ascension dans la colonne lors d'un orage (risque lié à la foudre)
- **Proscrire l'utilisation de l'ascenseur**
- Une attention sera portée sur la présence de fluides hydrauliques utilisés pour le refroidissement des éléments en rotation dans la nacelle

COS / LOGIGRAMME DECISIONNEL





INTERVENTION ET ÉVACUATION SUR UNE ÉOLIENNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

EOLIENNE

RÉFÉRENCES

- Décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées ;
- Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Circulaire NOR : DEVP1119997C du 29 août 2011 relative aux conséquences et orientations du classement des éoliennes dans le régime des installations classées ;
- [Fiche opérationnelle « Autorités » :](#)
- [Fiche opérationnelle « Electrique ».](#)



INTERVENTION ET ÉVACUATION SUR UNE ÉOLIENNE

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

EOLIENNE

ANNEXES

ANNEXE 1 : CODES SINISTRES ET MOYENS ENGAGÉS

ANNEXE 2 : CONTACTS ET COORDONNÉES

ANNEXE 3 : LOCALISATION DES ÉOLIENNES

ANNEXE 4 : DESCRIPTION



Annexe 1 - Éolienne

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

Codes sinistres / Moyens engagés

Annexe 1
EOLIENNE

CODES SINISTRES ET MOYENS ENGAGÉS

Codes sinistres	Libellés sinistres	Engins Sollicités Départ immédiat	Engins Sollicités Départ complémentaire
ABL5	Sauvetage de personne sur parc éolien	- 1 VLCG - 1 Engin pompe 4 hommes - 1 VSAV - 1 VLSM - 1 VGRIMP	Sans objet
IEQ0	Feu éolienne	- 1 VLCG - 1 Engin pompe 6 hommes	Sans objet
FBK0	Menace de chute sur parc éolien	- 1 VLCG - 1 Engin pompe 4 hommes	Sans objet



Annexe 2 - Éolienne

FICHE OPERATIONNELLE
DEPARTEMENTALE

Contacts / Coordonnées

Annexe 1
EOLIENNE

CONTACTS / COORDONNEES

Parc de Boissy-la-Rivière:

Exploitant :

JPEE = JP Energie Environnement

- Tel : **08.11.22.40.92** (uniquement en journée du lundi au dimanche)
- Mail : conduite@jpee.fr

Coordonnées :

	Marque/ Modèle	X	Y	Coord. Atlas SDIS 91	Hauteur hors sol (m)
BOI1	NORDEX N90/2500	02°10'25,5610" E	48°23'20,8392" N	3960 C	125
BOI2	NORDEX N90/2500	02°10'20,6350" E	48°23'07,7933" N	3859 B	125
BOI3	NORDEX N90/2500	02°10'14,9528" E	48°22'52,7423" N	3859 D	125
BOI4	NORDEX N90/2500	02°10'43,8871" E	48°22'52,8424" N	3959 C	125
BOI5	NORDEX N90/2500	02°10'49,4066" E	48°23'07,0970" N	3959 A	125
BOI6	NORDEX N90/2500	02°10'54,8569" E	48°23'21,3696" N	3960 D	125

Parc de Pussay:

Exploitant :

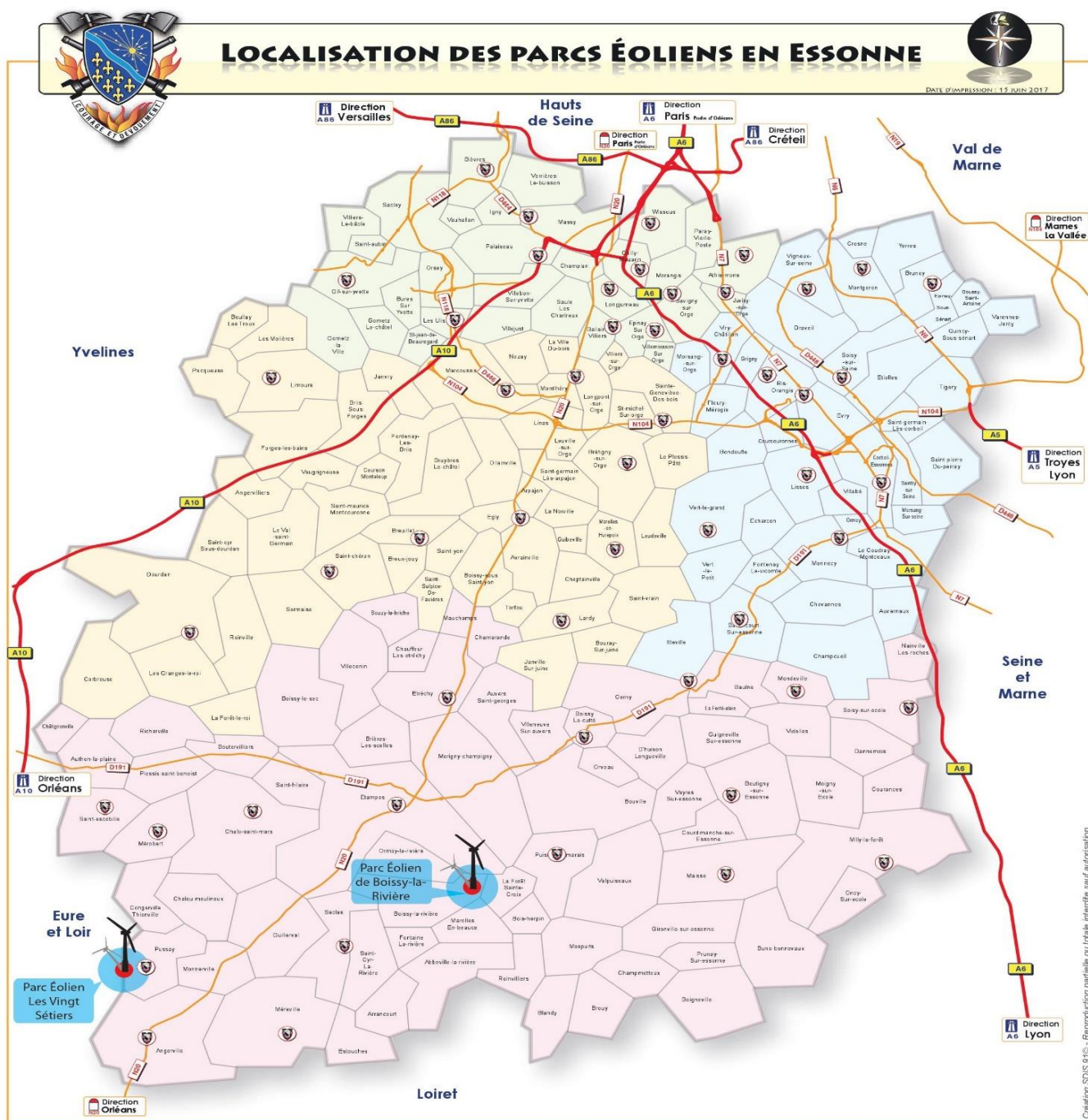
VALEMO

- Tel administratif (en journée) : **05.57.30.20.60**
- Tel Astreinte (24H/24) : **06.14.93.39.82**
- Mail : conduite@valemo.fr

Coordonnées :

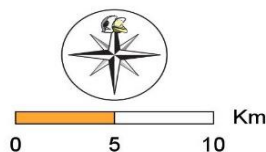
	Marque/ Modèle	X	Y	Coord. Atlas SDIS 91	Hauteur hors sol (m)
CEVIN 2.1 823211	ENERCON E82 E2	01°58'16,5" E	48°20'33,3" N	2354 B	120
CEVIN 2.2 823212	ENERCON E82 E2	01°58'22,0" E	48°20'21,6" N	2454 A	120
CEVIN 2.3 823213	ENERCON E82 E2	01°58'26,7" E	48°20'11,7" N	2454 C	120

LOCALISATION / LES PARCS ESSONNIENS



Création SDIS 91 - Reproduction partielle ou totale interdite sans autorisation

ÉCHELLE



Sources : ESRI®, SDIS 91 © C&G juin 2017
Edition : SDIS 91 C&G WB juin 2017
Réf : "...CARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/FICHE_OPS_EOLIENNE"

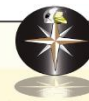
LÉGENDE

- Autoroute
- Nationale
- Départementale
- Centre de secours
- Groupement Sud
- Groupement Centre
- Groupement Est
- Groupement Nord
- Parc Éolien

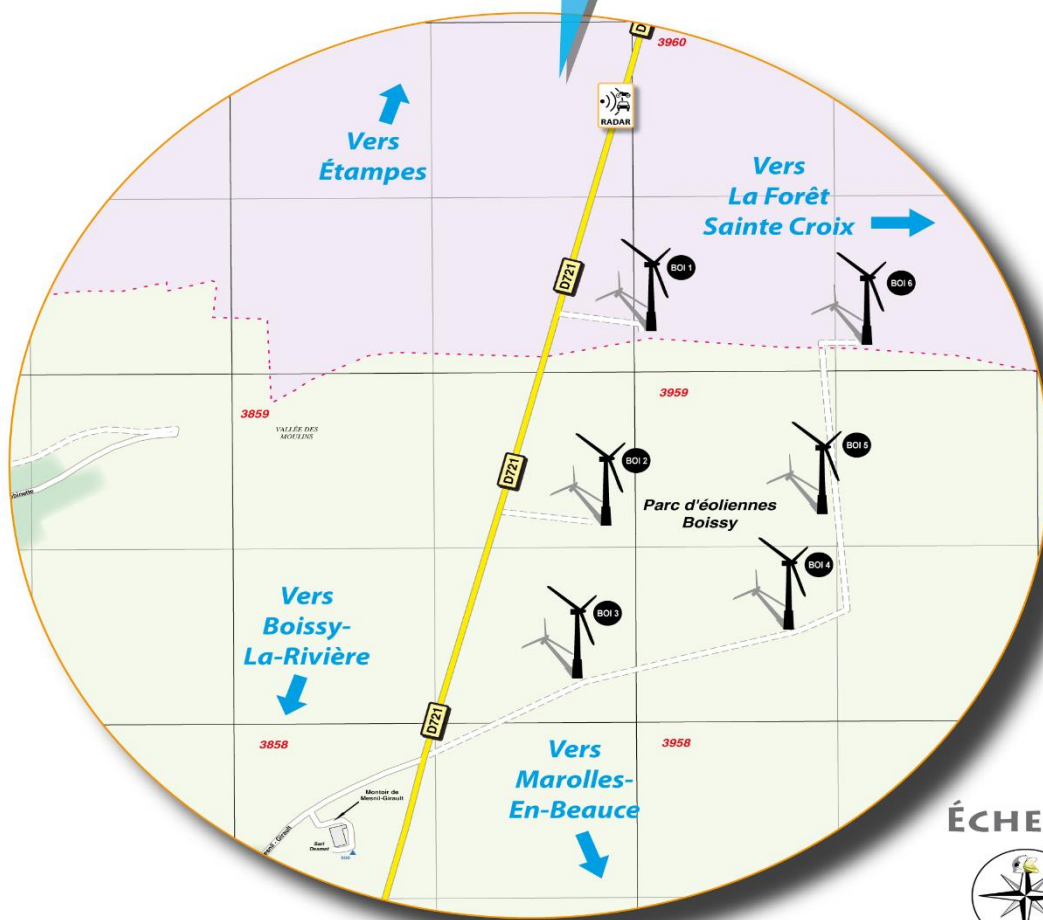
LOCALISATION / PARC DE BOISSY-LA-RIVIÈRE



PLAN DE SITUATION PARC ÉOLIEN DE BOISSY-LA-RIVIÈRE



DATE D'IMPRESSION : 19 JUIN 2017



ÉCHELLE



0 500 m

Sources : IGN®, SDIS 91© C&IG juin 2017

Édition : SDIS 91 C&IG WB juin 2017

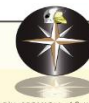
Réf : "...ICARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/FICHE_OPS_EOLIENNE"

Création SDIS 91© - Reproduction partielle ou totale interdite sans autorisation

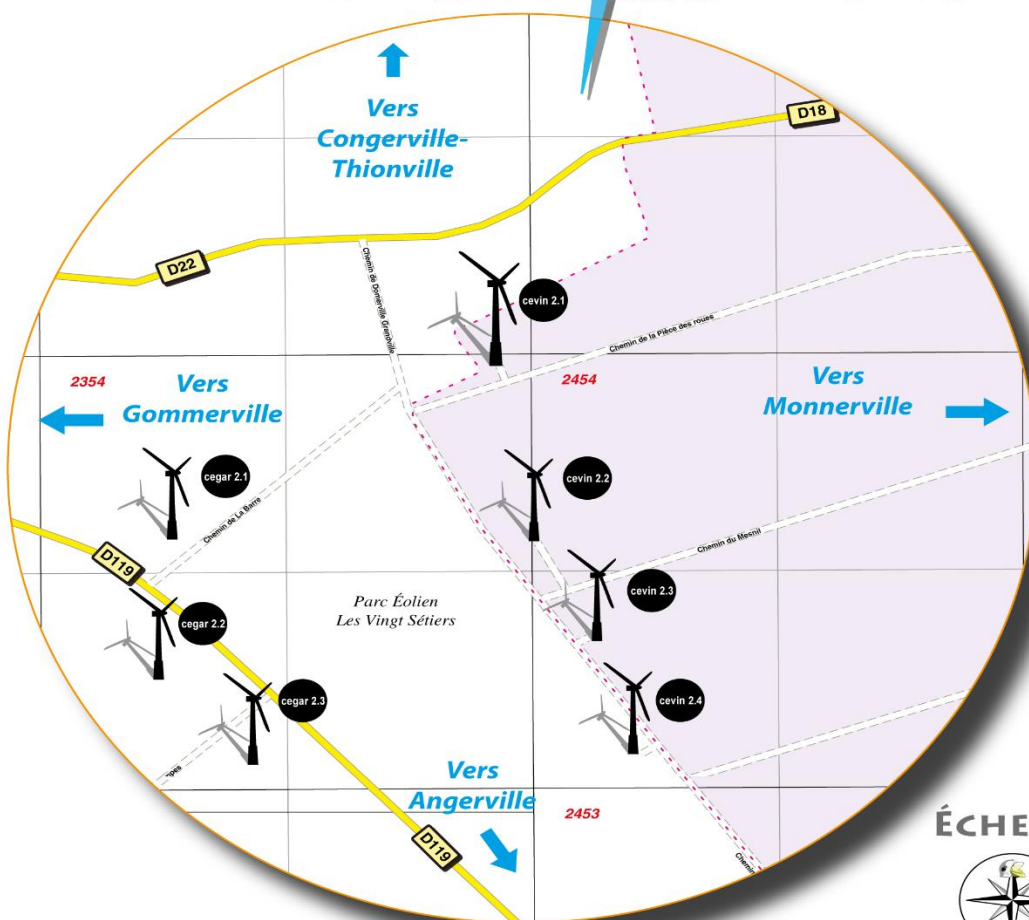
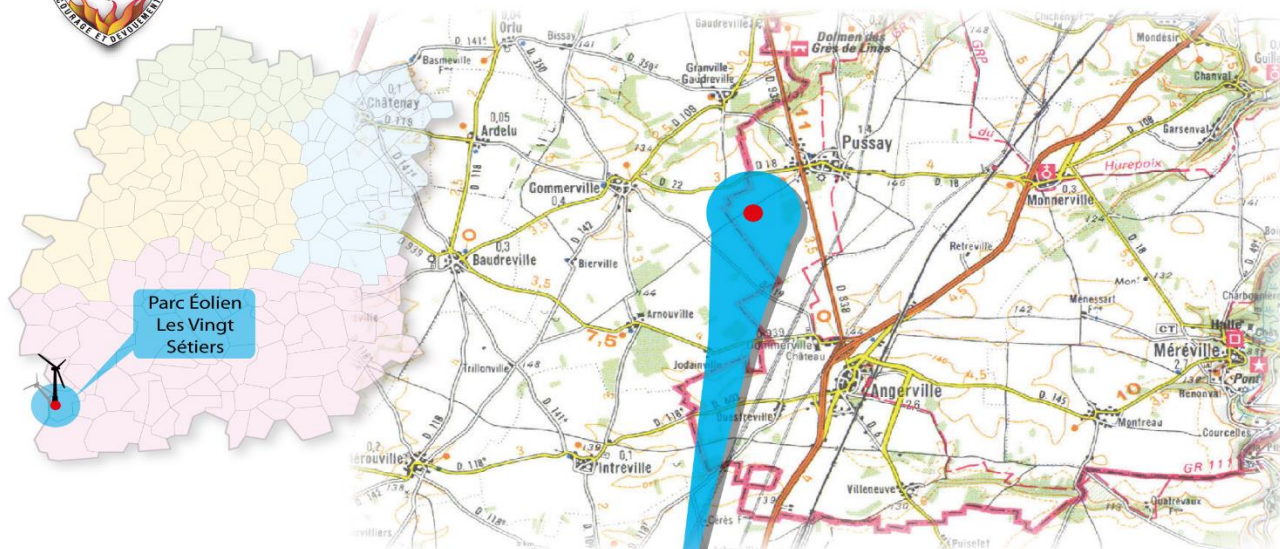
LOCALISATION / PARC DE PUSSAY



PLAN DE SITUATION PARC ÉOLIEN LES VINGT SÉTIERS



DATE D'IMPRESSION : 19 JUIN 2017



ÉCHELLE

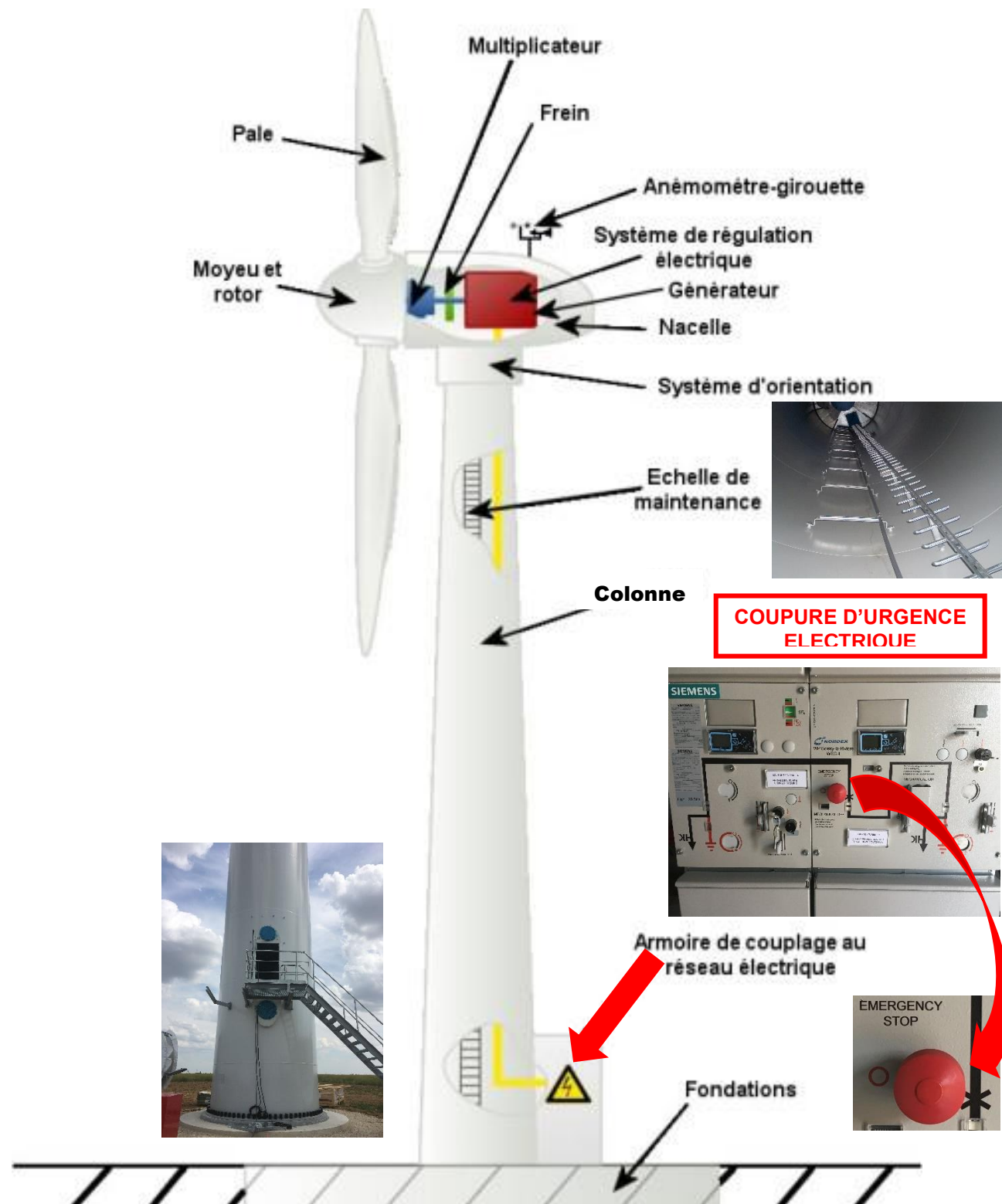


0 500 m

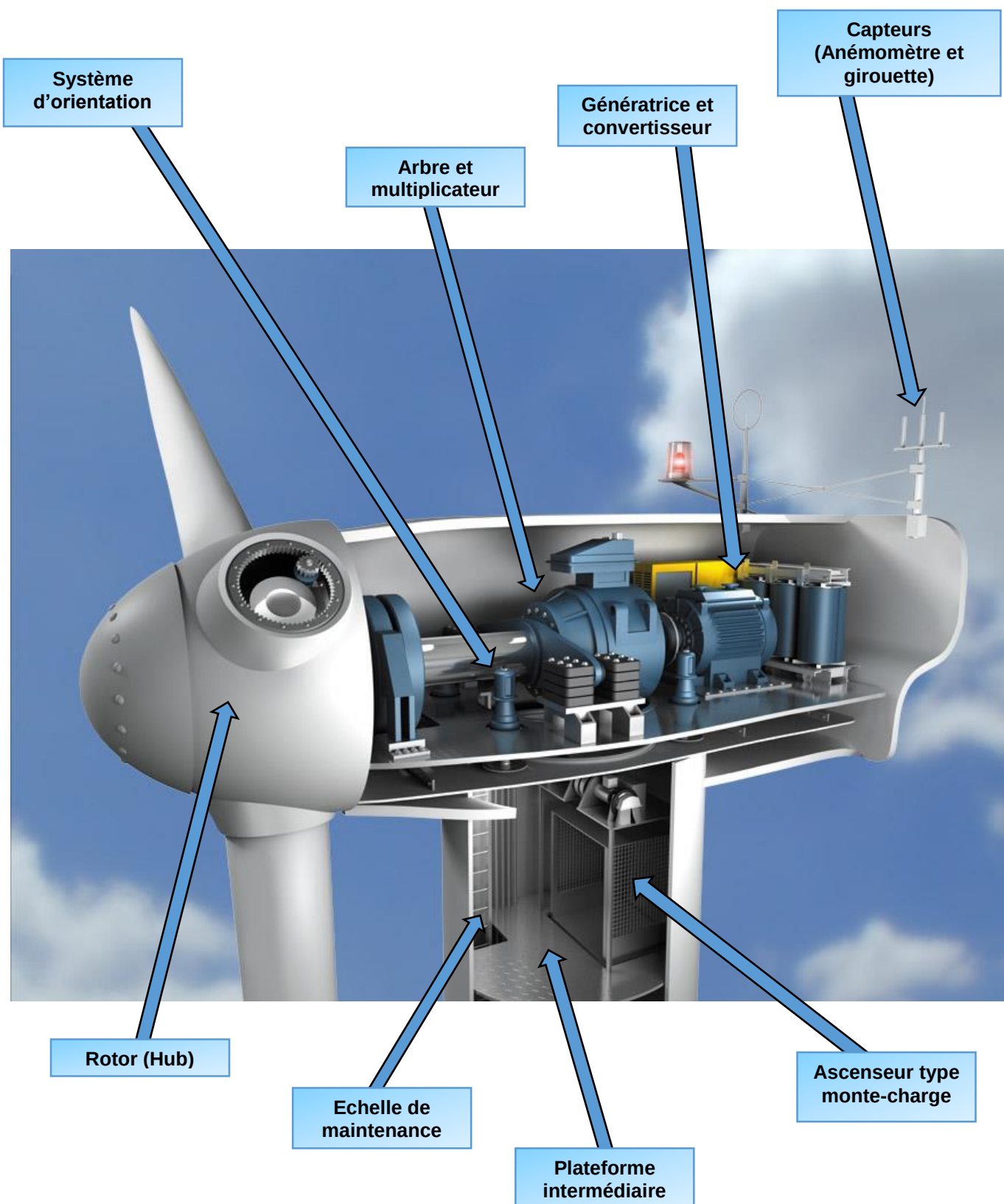
Sources : IGN®, SDIS 91© C&G juin 2017
Edition : SDIS 91 C&G WB juin 2017
Réf : "...CARTOGRAPHIE/CARTES_THEMATIQUES/FICHE_OPS_EOLIENNE"

Création SDIS 91© - Reproduction partielle ou totale interdite sans autorisation

DESCRIPTION / L'ÉOLIENNE



DESCRIPTION / LA NACELLE



DESCRIPTION / LE POSTE DE LIVRAISON



Plaque
d'identification



Intérieur